

Montpellier, le 27 MARS 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

à

Mesdames, Messieurs, les principaux de
collèges ayant une section d'enseignement
général et professionnel adapté (SEGPA)
rattachée

S/c de Madame et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'Education
nationale

Division des personnels
administratifs
techniques et
d'encadrement
Bureau des personnels
d'encadrement

Circulaire DPATE-2018-75

Objet : notation au titre de l'année scolaire 2017/2018 des personnels nommés dans
l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA

P. J. : notice annuelle de notation

DPATE-BPE

Affaire suivie par

Claire Bullat

Téléphone

04 67 91 47 38

Hélène ÉTÉVÉ

Téléphone

04 67 91 47 13

Télécopie

04 67 91 50 53

Courriel

helene.eteve

@ac-montpellier.fr

Rectorat

31, rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier

Cedex 2

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la notation annuelle du
directeur adjoint chargé de la SEGPA de votre établissement.

**Vous transmettez votre proposition de note au directeur académique des services
de l'éducation nationale, pour le vendredi 4 mai 2018 délai de rigueur.**

Vous serez destinataire en retour, dans le courant du mois de juin, de la notice de notation
portant la note arrêtée par madame la rectrice, pour visa et notification aux intéressés.

Les notations faisant l'objet d'observations ou d'une demande éventuelle de révision,
devront être retournées à la DPATE-BPE (helene.eteve@ac-montpellier.fr) **avant le
vendredi 1^{er} juin 2018.**

Je vous précise que la commission consultative paritaire académique compétente se
réunira dans la dernière semaine du mois de juin 2018.

Pour la rectrice et par délégation
le Secrétaire général de l'Académie

Stéphane AYMARD